



REGLEMENT (version française)

TROPICADINGUE *at mon Trésor* 2018

1. L'ÉPREUVE

L'épreuve La Tropicad'ingue at mon trésor (ci-après l'Épreuve) est une épreuve sportive conçue à destination du grand public (hommes et femmes) à la recherche du dépassement de soi dans un environnement proche du parcours du combattant, organisé sous une forme ludique. Les participants seront amenés à passer une vingtaine d'obstacles dans la boue, l'eau, par-dessus des filets, au-delà des modules, etc..., le tout sur un parcours d'environ 10KM.

L'épreuve se tiendra le dimanche 13 mai 2018 à l'île Maurice, sur le site privé Mon Trésor, propriété de Omnicane (le plan d'accès est disponible sur le site internet de l'épreuve : www.tropicadingue.mu).

Le système de départ de l'épreuve se fait par vague successive de 100 personnes environ toutes les 10 minutes.

Les horaires d'échauffement et de départ des vagues seront communiqués ultérieurement sur le site internet de l'épreuve.

2.1 CONDITIONS GENERALES

Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription.

Ils affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de la course à pied en milieu naturel avec franchissement des divers obstacles répartis sur le parcours (modules en bois, filets, franchissement de ravines, étang..) telle qu'elle est proposée dans le cadre de l'épreuve. Les participants doivent avoir une condition physique permettant ce type d'effort.

2.2.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION – Tous participants

Toute personne **majeure** peut participer.

Sont acceptés également **les personnes mineures de 16 ans (à la date de l'événement)** avec autorisation parentale.

Conditions obligatoires:

Le participant reconnaît la Décharge de responsabilité (aptitude médicale) :

Décharge de responsabilité médicale (Résident mauricien + hors résidents)

En participant à l'événement Tropicad'ingue at Mon Trésor du 13 mai 2018 et dont je connais parfaitement les caractéristiques, je certifie personnellement ne rencontrer aucun problème médical qui pourrait compromettre mon état de santé lors du parcours à obstacles d'une distance de 10km. Par cette action, je renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés sur la manifestation.

Pour les mineurs : fournir en supplément l'autorisation parentale (téléchargeable sur le site internet)

Le participant reconnaît être apte à se déplacer dans un bassin d'eau d'une profondeur d'environ d'1.5m.

Ce document « décharge d'aptitude physique et d'aptitude aquatique (intégré au bulletin d'inscription en ligne) sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucune inscription ne sera validée sans la reconnaissance de ces 2 éléments.

La participation à l'Epreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

2.2.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION – REUNION – France METROPOLE ET AUTRE PAYS

Toute personne **majeure** peut participer.

Sont acceptés également **les personnes mineures de 16 ans (à la date de l'événement)** avec autorisation parentale.

Conditions obligatoires:

Présenter le certificat médical Type Tropica'Dingue at mon trésor 2018 téléchargeable sur le site internet de l'épreuve / Onglet Inscription.

Pour les mineurs : fournir en supplément l'autorisation parentale (téléchargeable sur le site internet

Le participant reconnaît être apte à se déplacer dans un bassin d'eau d'une profondeur maximum de 1.5m.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Aucune inscription ne sera validée sans ce certificat médical.

La participation à l'Epreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

3.1 INSCRIPTIONS

Pour le participant mauricien, les inscriptions (bulletin + décharges d'aptitude physique + paiement) se font uniquement sur une plateforme d'inscription en ligne à partir du site internet de la course www.tropicadingue.mu / onglet INSCRIPTION.

Les cartes bleues acceptés par le système de paiement en ligne sont : Visa, Mastercard

Pour le participant réunionnais, les inscriptions auront lieu dans les agences partenaires : Bourbon Voyages exclusivement.

Divers packages sont proposés (vol A/R + transferts A/R aéroport-hôtel + transferts A/R hôtel- site de la course + hébergement dans un des hôtels BeachComber + inscription à la course).

Le participant réunionnais procédera au paiement de sa participation dans l'une des agences partenaires. Il remplira son bulletin de participation en ligne avec un code personnel fourni par l'agence.

Ouverture des inscriptions : Février 2018

Clôture maximale des inscriptions : 22 avril 2018 (soit 3 semaines avant la course)

ATTENTION

Le quota maximum est fixé à 2800 places pour cette 3^{ème} édition. Les inscriptions sont susceptibles de fermer avant la date de fermeture officielle, dès l'atteinte des 2800 places vendues en ligne.

Les inscriptions peuvent se faire en solo ou en équipe.

► Inscription en solo

Bien que ce format de course festif et convivial se prêt davantage à une participation en équipe, l'inscription individuelle est possible. Un bulletin de participation « en Solo » sera disponible.

► Inscription en équipe

Les équipes doivent être composées de 3 personnes minimum et de 6 personnes maximum.

Un chef d'équipe devra être désigné.

3.2 L'HORAIRE DE DEPART

Le participant peut choisir sa vague et donc son horaire de départ. L'attribution des dossards se fait par ordre chronologique des 100 places disponibles par vague.

3.3 CONFIRMATION INSCRIPTION

Le participant recevra deux confirmations : une **confirmation de paiement immédiate** à l'adresse mail mentionnée dans le formulaire ; puis une **confirmation de validation d'inscription** à la même adresse mail, une fois les pièces médicales vérifiées et validées par l'organisateur.

La confirmation de paiement ne donne pas lieu à une confirmation d'inscription.

Seule la validation par l'organisateur des pièces obligatoires jointes enclenche l'envoi de la CONFIRMATION D'INSCRIPTION. (2^e mail).

Attention,

Si le dossier est INCOMPLET, (pièce jugée non-conforme par l'organisation), le participant reçoit une notification par mail. Il aura jusqu'au **29 avril 2018** pour joindre le bon certificat (Réunion) ou reconnaître les décharges obligatoires (Ile Maurice). Si l'inscription se fait après le 1^{er} Mai, en cas de disponibilité, le participant aura 24 heures pour finaliser son dossier.

3.4 MODIFICATION

| |
|---|
| Toute inscription est définitive. Il n'est pas possible de faire de remplacement de personne au sein d'une équipe ou en inscription solo. |
|---|

Un contrôle d'identité sera effectué lors de la remise des dossards.

3.5 ANNULATION - DEMANDE REMBOURSEMENT

3.5.1 Pour le participant mauricien :

La demande de remboursement pour annulation sera à adresser par mail à marechaljeanchristophe@ilop.re en indiquant : nom, prénom et jour de course.

Dès réception, l'organisateur informera par retour de mail la procédure à suivre pour recevoir le remboursement.

Date Limite de Remboursement: 29 avril 2018

Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué quelque soit le motif évoqué (y compris blessure avec certificat médical ou voyage)

3.5.2 Pour le participant réunionnais :

Le participant devra se rapprocher de l'agence partenaire où il a acheté son package.

4. IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Les participants se verront attribuer un numéro et un code couleur (correspondant à leur vague de départ) sur leur dossard permettant de les identifier sur le parcours.

Tout participant dépourvu de numéro pendant l'épreuve sera mis hors course par l'organisateur.

Aucun dossard ne sera distribué le matin du départ.

5. TARIFS

SOLO adulte Maurice : 25 € - environ 1000 Rs

EQUIPE GRAND PUBLIC adulte Maurice : 25€ / personne – environ 1000 Rs / personne

SOLO ou EQUIPE GRAND PUBLIC Réunion : voir package sur www.tropicadingue.mu . Se renseigner auprès de l'agence Bourbon Voyages de Saint Denis.

Le tarif comprend :

- le p'tit déjeuner d'accueil
- la participation à la course
- le TEE SHIRT collector
- les ravitaillements sur le parcours

6. TENUES

Le port de déguisement est de la partie. Cette épreuve est avant tout un moment d'amusement et de convivialité. Néanmoins, il ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

Collant, bas type survêtement, gants (mitaines) et bouchons d'oreilles sont conseillés pour le franchissement de certains obstacles. Le port de bijoux quant à lui est vivement déconseillé. L'organisation se réserve le droit de faire enlever un déguisement au participant si celui-ci est jugé trop imposant ou dangereux pour le coureur et ses coéquipiers pour le franchissement des obstacles.

7. PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site www.tropicadingue.mu.

Chaque participant devra se trouver au départ de l'Epreuve à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Sur place, ces horaires seront communiqués aux concurrents par annonces micro. Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des panneaux, rubalisees ou banderoles. Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur.

Obstacles : Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 10 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'environ 4 à 5 m de hauteur.

8. RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des participants. Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

10. SANCTIONS

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la mise hors course :

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif à l'égard de l'organisation, d'autres concurrents ou de tiers
- Abandon des déchets sur le parcours
- Participant en possession d'alcool sur le parking ou dans l'enceinte du village d'accueil.

Cette dernière situation entrainera la suppression immédiate du dossard du ou des participants, sans remboursement de la part de l'organisation.

11. ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner au niveau des postes de ravitaillement ou prévenir le numéro d'urgence placé sur son dossard. Le responsable de poste, qui invalide définitivement son numéro.

12. SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

13. ASSURANCE

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée

Tous les participants à l'Epreuve, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Domage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance des objets tels que caméra embarquée, paire de lunettes etc..)

Les objets type (caméra embarquées) sont déconseillés pendant le franchissement des obstacles.

14. MODIFICATION - ANNULATION DE L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'Epreuve ou de l'annuler.

En cas d'annulation de la course par l'organisateur, en raison d'intempéries exceptionnelles ou de faits significatifs, un remboursement des droits d'inscription sera réalisé auprès des concurrents. La somme sera égale aux droits d'inscription auxquels seront déduites toutes les dépenses engagées en vue de son organisation (prestations, achat et location de matériel, honoraires, etc..). Elle sera indiquée aux inscrits (par mail) dans les 15 jours suivants la course. Pour information, cette somme est en général comprise entre 10 & 20 % des droits d'inscription lorsque la course est annulée au dernier moment.

A compter du départ de la course, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif d'arrêt de la course.

15. UTILISATION D'IMAGE

Par sa participation à l'Epreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'Epreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

16. LITIGE

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du concurrent et son numéro de dossard, adressée à ILOP, dans un délai de 5 (cinq) jours après l'Epreuve. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

17. NEWSLETTER – ACTUALITE

Afin de suivre la mise en place des épreuves et s'informer des dernières informations pratiques nécessaires, les participants pourront suivre toutes ces informations sur le site internet de l'épreuve : www.tropicadingue.mu et sur la page facebook de l'événement.

18. LE VILLAGE/ ANIMATION

Le village de la course est installé sur le site privé d'Omnicanne. ;

Les différentes zones à obstacles seront surveillées la nuit ; une agence spécialisée en gardiennage avec la présence d'agents sinophiles assurera la surveillance du site.

Le village de la course comprend une zone de ravitaillement, un espace médical, un espace Partenaire, une zone de repas ainsi qu'un grand espace réservé à l'échauffement de l'ensemble des participants. Des toilettes et des douches seront installées sur le village de la course.

Fait à Sainte Clotilde, le 09 janvier 2018
Stéphane ANDRE
Directeur d'ILOP SPORT





REGULATIONS (English version) **TROPICADINGUE at mon Trésor 2018**



1. THE RACE

The Tropica'Dingue race at mon Trésor (hereafter the Race) is a 'general public' (men and women) sports event for those seeking to surpass themselves through an assault course-like contest lived out in a fun manner. Participants will have to clear twenty obstacles through mud, water, climb nets and other stations over a 10 odd km course.

The event will take place on Sunday 13th May 2018 in Mauritius, on the private estate of Mon Trésor, property of Omnicane (an access map is available for consultation on the event's website: www.tropicadingue.mu).

About every 10 minutes, successive groups of 100 persons will get the starting signal. (the schedule for warm-up laps and for the race start will be later announced on the event's website).

2.1 TERMS AND CONDITIONS

Through their registration, participants are de facto bound by the regulations governing the organisation of the race. They acknowledge their full awareness of the risks that are inherent to running in a natural environment with various obstacles spread over the course (with wooden stations, nets, gully crossing, ponds...), as proposed in this race. Participants must be physically fit for this type of effort.

2.2.2 CONDITIONS FOR PARTICIPATION – ALL PARTICIPANTS

The event is open to all **adults**. Parental permission is requested for minors who have turned 16 by the date of the race and who wish to participate.

Mandatory conditions: RESPONSIBILITY AND MEDICAL CONSENT

"I declare that as a condition of entry I accept that the organisers, their partners, préposés and agents cannot be held responsible for any injury or loss, however caused. I am fully aware of the risks involved and the degree of fitness required to take part to the Tropica'Dingue at Mon Tresor event to be held on 13th May 2018. By participating at the Tropica'Dingue, I hereby certify that I personally do not have any medical conditions which can compromise my health during the 10 km obstacle race. I hereby waive any action whatsoever and howsoever caused against the organizer and its partners, préposés and agents for this event."

2.2.3 CONDITIONS FOR PARTICIPATION – OTHER PARTICIPANT

Presentation of the Model Tropica'Dingue certificate at mon Trésor 2018, downloadable from the event's website/Registration tab.

Minors: should also provide a parental consent (downloadable from the website).

The participant warrants her/his ability to move into a waterpool that is approximately 1.5m deep.

The race organisers will keep either the original or a photocopy of this document for use as evidence in case of injury.

Participation in the Race implies, on the part of each participant, express and unconditional abidance by the present regulations.

3.1 REGISTRATION

Mauritian participants can only register (fill form + responsibility and medical consent + effect payment) online by logging on to the event's website www.tropicadingue.mu / REGISTRATION tab.

Cards accepted by the online payment system: Visa & MasterCard.

Participants from Reunion Island should register through the partner agencies: Bourbon Voyages only.

Various packages are offered (round-trip flights + airport-hotel/hotel-airport transfer + hotel-event's site/event's site-hotel transfer + accommodation in one Beachcomber hotel + registration for the race).

Upon registration, participants from Reunion Island will effect payment through one of the partner agencies. Participation forms should be filled online by using a personal code provided by the agency.

Registration opens on: February 2018

Registration closes on: 22 April 2018 (3 weeks before the race)

The limit of places is fixed at 2800 for the third edition.

Registrations could be closed before the official date of registration closes when all places are sold.

Registration may be effected individually or as a team.

► Individual registration

Even though a festive and convivial race of this type is best lived out as a team experience, individual registration is also possible. A "solo" participation form is available to that end.

► Team registration

Teams shall comprise a minimum of 3 persons and a maximum of 6.

A team leader should be designated.

3.2 STARTING TIME SCHEDULE

The right to decide about the group wherein (s)he will compete and the time at which (s)he will get the starting signal does not rest with the participant. Once the list of participants has been drawn up, the race organisers shall proceed with the allocation of starting time slots to different groups on the basis of registration dates. This will be done in a chronological order, with e.g. the first 100 participants on the registration list featuring in Group No. 1).

3.3 CONFIRMATION OF REGISTRATION

Two confirmations will be issued to the participant: An **immediate confirmation of payment** sent to the email address entered in the form, followed by a **confirmation of registration validation to be** sent to that same email address, upon verification and validation by the organising team of the medical documents submitted.

The confirmation of payment does not necessarily lead to the registration confirmation.

CONFIRMATION OF REGISTRATION (2nd email) is only effected after the validation of the mandatory documents attached by the prospective participant.

Please note:

In case of submission of an INCOMPLETE dossier (e.g. a document may be deemed non-compliant by the organising team), the participant will receive a notification by email entreating her/him to submit the appropriate document by **29 May 2018**. If the registration is made after May 1st, in case of availability, the participant will have 24 hours to finalize his file.

3.4 AMENDMENTS

| |
|--|
| All registrations are final. The replacement of a participant (whether registered individually or as a team member) by another one is not permitted. |
|--|

An identity check will be performed when racing bibs are issued and also at the entrance to the site on D-day.

3.5 CANCELLATION – REFUND REQUESTS

3.5.1 For Mauritian participants:

Requests for refund due to cancellation should be sent by email to tropicadinguemaurence@gmail.com indicating: Surname, name and bib number.

Upon receipt, organisers will email back to inform about reimbursement procedure.

Deadline for refund requests: 29 May 2018 (as evidenced by the postmark)

Beyond this date, no refund request will be entertained irrespective of justification provided (including cases of injury supported by medical certificate or of foreign travel)

3.5.2 Concerning participants from Reunion Island:

They will have to visit the partner agency from where the package was bought.

4. IDENTIFICATION OF PARTICIPANTS

Participants will be given a bib on which will appear a number and a colour code (corresponding to the group wherein they will start the race). This will render identification possible during the race.

Any participant found without a number during the race will be disqualified.

No bibs will be distributed on the morning of the race.

5. PARTICIPATION FEES

Individual Mauritian adult (SOLO): 25 € - approximately 1000 Rs MUR

GENERAL PUBLIC Mauritian adult TEAM: 25 € per person – approximately 1000 Rs MUR per person

SOLO participants or GENERAL PUBLIC TEAM members from Reunion Island: see package on www.tropicadingue.mu or visit Bourbon Voyages agency in Saint Denis.

The fees include:

- A welcome breakfast
- Participation in the race
- An exclusive T-shirt
- Water stations on the track

6. OUTFITS

This race being above all an opportunity to live a convivial and fun experience, participants are encouraged to wear costumes. However, these should neither hinder the participants' progression, particularly while clearing obstacles, nor pose a risk of injury for them.

Leggings, tracksuit bottoms, gloves (mittens) and ear plugs are strongly recommended for the clearing of some obstacles. However, participants are vehemently dissuaded from wearing jewellery.

Organisers reserve the right to compel a participant to remove his costume if the latter is deemed too bulky or dangerous for the runner and teammates while obstacles are cleared.

7. COURSE DETAILS

All necessary information concerning the course may be accessed on the website www.tropicadingue.mu.

Participants must be present on the starting line at the specific time communicated to them as part of the registration confirmation process. On the spot, these starting times will be communicated to participants through microphone announcements. Participants must by all means respect the directions indicated and the delimitation of the course boundaries, which will be indicated by nets, flagging tapes or streamers.

Participants must imperatively abide by instructions provided by officials present at each major obstacle.

Obstacles: The participant acknowledges her/his ability to sustain continuous physical exertion induced by running, crawling, and climbing 4- to 5-metre high obstacles over a distance of about 10km.

8. WATER STATIONS

Water stations will be made available to participants. Upon leaving one water station, each participant must ensure that (s)he has a sufficient amount of water and food to get her/him to the next station.

9. ENVIRONMENTAL RESPECT

So as to respect the environment and the natural areas through which the course runs, it is strictly prohibited to dispose of waste (e.g. in the form of paper or plastic packaging...) on the course. Participants must imperatively use the trashcans provided for this purpose at each water station.

Participants must keep any waste and packaging remnants in their possession until they reach the places earmarked by the organisers for waste disposal.

10. SANCTIONS

Any infringement observed by an official or member of the organising team will lead to disqualification from the race:

- Running in an opposite direction to the one indicated on the track,
- Non-compliance with the course,
- Dangerous or aggressive behaviour towards organisers, fellow participants or any third party
- Waste disposal on the course
- Possession of alcohol on the parking of the Parc du Colosse or in the precincts of the race village.

Should a situation like the one described in the last example crop up, it will lead to the immediate scrapping of the participant's/participants' bib(s), without any possibility of reimbursement by the organising team.

11. DNF

Except in cases of injury, any participant wishing to withdraw from the race before the finishing line, must, as far as possible, do so at the water stations or call the emergency number found on his bib. The person in charge of the station will then permanently invalidate the participant's bib number.

12. SAFETY

A medical assistance service will be provided by doctors and mobile support units. As soon as the need arises, these units will be alerted by marshals spread out over the course and equipped with radio transmitters. On medical advice, the organisation reserves the right to disqualify and withdraw from the course any person it deems unfit to carry on with the race. Any participant requiring the assistance of a doctor or first-aider de facto submits to her/his authority and undertakes to fully accept her/his decisions.

If need be, and in the interest of the person requiring assistance, rescue teams may be solicited in view of taking control of operations with all adequate measures.

13. INSURANCE

Civil Liability

In accordance with the current legislation, organisers have subscribed to an insurance policy covering the financial consequences of their civil liability and that of their officials. Documentary evidence in relation therewith can be provided to any participant upon request.

Individual accident

This insurance is optional but strongly advised

Whether licensed to a sports federation or not, all participants in the race can any time now and by correspondence, subscribe to an insurance guaranteeing the payment of a lump sum in the event of bodily injuries leading to death or permanent disability as a result of an accident occurring on the course and irrespective of whether or not the person is responsible for the accident, and whether or not a responsible third party has been identified.

Compensation in respect of injuries sustained is applicable in the event where the insured suffers an accident during his participation in the sports event. This insurance can be subscribed to in combination with or without a similar type of insurance subscribed, for instance, via a sports licence.

Material damage

Organisers will accept no liability in case of theft, damage or loss of participants' personal belongings during the race. It is therefore incumbent upon each participant, if (s)he deems necessary, to subscribe to an insurance covering such objects as on-board cameras, glasses, etc...)

Objects like on-board cameras are not recommended during the crossing of obstacles.

14. AMENDMENTS – EVENT CANCELLATION

Organisers reserve the right to modify at any time the course and/or the location of water stations. In case of bad weather conditions and so as to ensure the safety of participants, organisers may postpone the race's starting time, stop it or cancel it.

In the event of the cancellation of the race by organisers, due to exceptional inclement weather or significant events, participants will be entitled to a refund of their registration fees. Expenses incurred for the organisation of the event (e.g. in terms of services paid for, materials purchased and rented, fees charged by suppliers, etc.) will be considered while calculating the reduced sum payable as registration fee refund. This information will be communicated by email to people concerned within 15 days after the event.

Once the race has started, no reimbursement will be effected, whatever be the reason for which the race is brought to an end.

15. USE OF PICTURES

Through her/his participation in the event, each participant expressly authorises the organisers (or their rightful claimants) to use or cause to be used, or reproduce or cause to be reproduced, his name, picture, voice and

sports performance as part of the event for the purpose of any direct or indirect exploitation of the event, including for commercial and advertising purposes. This exploitation may be done on any medium, anywhere in the world, by any means currently known or unknown, and for the entire period of the protection of copyright currently granted by legislation or regulations, judicial and/or arbitral decisions of any country as well as by current or future international conventions. This exploitation will also apply in case the term of protection of copyright is extended.

16. DISPUTE

Any complaint, in particular in case of injury, will have to be made in writing, in French or in English. The letter, which should mention the participant's name, surname and bib number, must be addressed to ILOP within 5 (five) days from the event's date. Beyond this cut-off date, no complaint will be entertained.

17. NEWSLETTER – NEWS

Participants can follow preparations in view of the event and also obtain the latest news and practical information by logging on the event's website: www.tropicadingue.mu and to the event's Facebook page.

18. LIFE AT THE RACE VILLAGE

The race village will be set up on Omnicane's private property;

The different obstacle areas will be guarded during the night; a specialised security agency with sinophile agents will be responsible for the site monitoring.

The race village includes a feed zone, a medical corner, a partner area, a dining area as well as a large space for participants to warm up. Toilets and showers will also be available in the race village.

Drafted at Sainte Clotilde, 09 January 2018
Director of ILOP SPORT
Stéphane ANDRE

